

Madame LAUGIER Marie Claire épouse SALERNO  
66 route du Pierraret  
04160 Château Arnoux

Objet : PLU d'Annot Secteur des Gueines-Pré Martin

Madame le Commissaire Enquêteur

Je suis propriétaire de plusieurs parcelles de terre dans le secteur des Gueines a Annot

Voici les parcelles en question :

C 833 de 1158 m<sup>2</sup>

C 834 de 2218 m<sup>2</sup>

C 988 de 2130 m<sup>2</sup>

C 989 de 1785 m<sup>2</sup>

Ces 4 parcelles attenantes au total de 5374 m<sup>2</sup> sont en zone UD (POS) et seraient classées en zone Ai dans le projet du PLU

Je ne suis pas d'accord avec ce projet de classement du PLU pour les raisons suivantes :

Certaines de ces parcelles sont en continuité avec la zone constructible du projet PLU et accessibles par des chemins existants

Ces terrains que j'ai reçus de mes parents en donation partage en 1994 sont tous en zone constructible et estimés en conséquence dans l'évaluation des biens

Moi-même ai fait donation partage à mes deux enfants en juin 2017 et assumé les frais de cette opération dont l'estimation a porté sur des terrains constructibles

Au début des années 2000 3 terrains ont été équipés des réseaux d'eau et d'assainissement

Les terrains sont entretenus par des travaux annuels de débroussaillage des bois et de fauchage

Ces terrains dits agricoles ne sont en fait que des prairies naturelles car terre très pauvre et non rentable pour une exploitation selon le diagnostic environnemental décrit dans le projet PLU

Je ne vois pas l'intérêt du classement en zone agricole de terrains qui ne sont pas propices à l'agriculture et qui n'ont plus fait l'objet d'une exploitation agricole depuis plus de 40 ans .

Ces terrains ne sont l'objet d'aucune demande d'exploitation et à terme deviendront des friches .

Le fait de réduire les surfaces constructibles dans la commune est à mon avis un contresens par rapport au développement de la commune sachant que les activités industrielles et de constructions constituent les moteurs de l'emploi local.

La rareté de terrains constructibles accentue l'augmentation des prix qui deviennent inaccessibles à des familles désireuses de faire construire dans la commune .

D'autre part dans ce même secteur des Gueines j'ai constaté des disparités :

- un terrain ( C415 ) de 1000 m<sup>2</sup> classé agricole au POS passerait constructible au PLU
- un autre terrain ( C379 ) de 7000 m<sup>2</sup> contigu au mien passerait pour la moitié seulement en zone naturelle et forestière le reste serait constructible

Où en est on de l'équité de traitement dans ces opérations ?

Si le projet PLU est maintenu ainsi c'est la totalité de mon patrimoine qui est déprécié et je ressens une grande injustice pour ma famille et moi .

Pour toutes ces raisons je propose de revoir le tracé du PLU afin de replacer en zone constructible une partie de mes terrains à savoir : C 833 ; C 834 ; C 988 ; C989

Dans l'attente de voir ma demande aboutir veuillez agréer Mme le Commissaire enquêteur l'expression des mes sentiments distingués

LAUGIER Marie Claire

12-11-2019



Permanence du Mardi 12 Novembre 2019

- Visite de M<sup>me</sup> et M<sup>l</sup> Brun - (Tenain Les Plaines).  
Demande de renseignements - En attente courrier.

② Déposé ce jour un courrier concernant nos parcelles  
situes aux GUEINES PRE MARTIN  
Madame LAUGIER épouse SALERNO  
château Amaux

12.11.2019 SA

③ Visite de M<sup>l</sup> Dominoni - demande de renseignements  
(PPR - Voie)

Fin de la Permanence 12h.

la CE.

AT